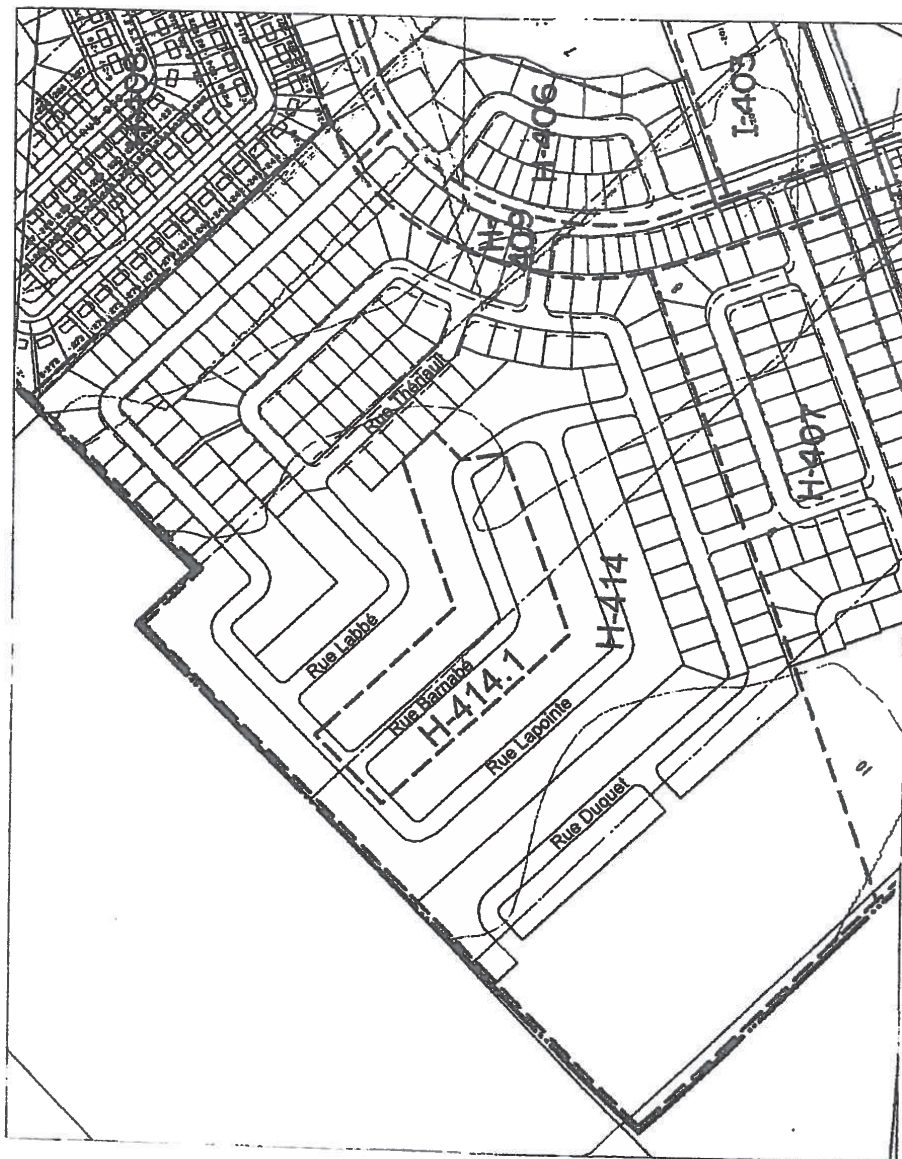




USAGES

Zone
H-414.1

Zone

Zone

Zone

Zone

10 HABITATIONS

11 Unifamiliale	B				
12 Bifamiliale					
13 Trifamiliale					
14 Multifamiliale					
15 Habitation collective					
16 Maison mobile					

20 COMMERCE

21 Dépanneur					
22 Alimentation					
23 Consommation locale et rég.					
24 Centre commerciale					
25 Meubles et mobiliers					
26 Quincaillerie					
27 Hydrocarbures					
28 Vente de véhicules					
29 Marchandises d'occasion					

30 SERVICES

31 Personnels					
32 Professionnels					
33 Financiers					
34 D'affaires et consultation					
35 Restauration					
36 Débit de boisson					
37 Hôtellerie					
38 Techniques et réparation					
39 Réparation automobile					

40 INSTITUTIONS

41 Administration publique					
42 Act. rel. soc. politique					
43 Services de santé					
44 Éducation					
45 Transport					
46 Utilité publique					

50 COMMERCE AVEC CONTRAINTES

51 Commerces de gros					
52 Combustibles et chimiques					
53 Transport et entreposage					
54 Services reliés à la const.					
55 Récupération					

60 INDUSTRIES

61 Aliments et boissons					
62 Caoutchouc, plastique, cuir					
63 Textile					
64 Bois					
65 Métaux					
66 Machine et transport					
67 Minéraux non métalliques					
68 Chimiques					
69 Manufacturières					

70 PARCS ET ESPACES VERTS

71 Municipal					
72 Régional					

80 RÉCRÉATION

81 Récréation intérieure					
82 Récréation extérieure					

90 RESSOURCES PRIMAIRES

91 Culture générale					
92 Élevage					
93 Sylviculture					
94 Commerce et ind. agricole					
95 Extraction					

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS

AMENDEMENTS

NO. D'ARTICLE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE		Zone H-414.1	Zone	Zone	Zone
6 NORMES D'OCCUPATION DES BÂTIMENTS					
6.2.1	Habitation dans les bâtiments mixtes				
6.2.2	Nombre de logement dans les bâtiments mixtes				
6.3	Logement additionnel au sous-sol				
6.6	Usage complémentaire de type professionnel				
7 NORMES D'IMPLANTATION (BÂTIMENT PRINCIPAL)					
7.2	Marge de recul avant (m) min./max.	6			
7.3	Marge de recul arrière (m)	B			
7.4	Marge de recul latérale (m)	A			
8 NORMES D'ÉDIFICATION (BÂTIMENT PRINCIPAL)					
8.1	Coefficient d'occupation du sol min./max.				
8.2	Superficie de plancher min./max.	C			
8.3	Sup. de construction au sol min./max.	C			
8.4	Façade avant minimale (m)	C			
8.5	Aire d'agrément minimale %	B			
8.6	Hauteur minimale (m)/(étage)	6/2			
8.7	Hauteur maximale (m)/(étage)	8/ 2½			
8.10	Architecture, symétrie, app. ext.				
8.11	Revêtement extérieur	C			
8.12	Mode d'implantation				
11 NORMES SPÉC. AUX CONSTR. ET USAGES TEMP.					
11.7	Café-terrasse				
13 NORMES D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
13.3.1	Plantation d'arbres	B			
13.3.3	Abattage d'arbres	●			
14 NORMES D'USAGES TEMP.					
14.2.3	Emplacement des aires de stat.				
14.2.11	Exemption de stationnement				
15 NORMES D'AFFICHAGE					
15.5 m)	Enseigne promotionnelle				
15.6.3	Enseigne sur auvent ou à plat				
15.6.4	Enseigne projective				
15.6.5	Enseigne sur structure indépendante				
15.7	Nombre d'enseignes				
15.8	Éclairage				
15.12	Panneaux-réclame				
16 NORMES D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR					
16.1	Dispositions générales				
16.2	Hauteur				
17 Ensemble Immobilier					
17.1	Dispositions générales				
18 NORMES D'USAGES TEMP.					